

BGer 6B 341/2015 vom 1. Juni 2015

Bundesgericht, 2015-06-01, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_341_2015

FR: TF 6B 341/2015 du 1 juin 2015

IT: TF 6B 341/2015 del 1 giugno 2015

Regeste

Recours en matière pénale au Tribunal fédéral, motivation | Infractions

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 18 mars 2015, la Chambre pénale d'appel et de révision de la Cour de justice de la République et canton de Genève a rejeté l'appel de X. _____ et confirmé sa condamnation à 12 mois de privation de liberté pour vol en bande, tentative de vol en bande, dommages à la propriété, violation de domicile et tentative de violation de domicile. Par mémoire daté du 31 avril [recte : mars] 2015 et complété le 14 avril suivant, le prénommé recourt au Tribunal fédéral contre l'arrêt cantonal. Les mémoires de recours au Tribunal fédéral doivent indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuves, et être signés (art. 42 al. 1 LTF). Le recourant doit motiver son recours en exposant succinctement en quoi la décision attaquée viole le droit (art. 42 al. 2 LTF). Pour satisfaire à cette exigence, il lui appartient de discuter au moins brièvement les considérants de la décision litigieuse (ATF 134 II 244 consid. 2.1 p. 245). En l'occurrence, le recourant argue que l'arrêt querellé n'est pas fondé sur la vérité, que de multiples erreurs et abus entachent le traitement de son dossier, qu'il est pour la seconde fois victime d'accusations montées de toutes pièces. Pour le reste, il renvoie intégralement à l'écriture d'appel qu'il a déposée en instance cantonale. Ce faisant, il ne se détermine aucunement sur les considérations cantonales dont il ne démontre pas en quoi celles-ci seraient contraires au droit. Son recours ne satisfait pas aux exigences de motivation précitées, de sorte qu'il convient de l'écarter selon la procédure simplifiée prévue à l' art. 108 al. 1 let. b LTF .

E. 2

L'arrêt est exceptionnellement rendu sans frais (art. 66 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.